

A.R. 8.11.2020 M.B. 1.12.2020
En vigueur 1.2.2021
Avec erratum M.B. 5.5.2021

- **Modifier**
- **Insérer**
- **Enlever**

Article 27 – BANDAGISTES

Dans le texte en néerlandais, le mot « genesheer » est chaque fois remplacé par le mot « arts »;
 Dans le texte en néerlandais, le mot « genesheren » est chaque fois remplacé par le mot « artsen »;
 Dans le texte en néerlandais, le mot « genesheer-specialist » est chaque fois remplacé par le mot « arts-specialist »;
 Dans le texte en néerlandais, le mot « genesheren-specialisten » est chaque fois remplacé par le mot « artsen-specialisten »;
 Dans le texte en néerlandais, le mot « adviserend genesheer » est chaque fois remplacé par le mot « adviserend arts »;
 Dans le texte en néerlandais, le mot « genesheren-directeurs » est chaque fois remplacé par le mot « artsen-directeurs »

CHAPITRE VI. - LUNETTES ET AUTRES PROTHESES DE L'OEIL, APPAREILS AUDITIFS, BANDAGES, APPAREILS ORTHOPEDIQUES ET AUTRES PROTHESES.

§ 1^{er}. Sont considérés comme relevant de la compétence des bandagistes (Y) :

...

...

"~~Appareillage après mammectomie totale ou partielle ou en cas d'agénésie unilatérale~~"

Prothèses mammaires externes après mammectomie totale ou partielle ou en cas d'agénésie unilatérale:

I. Appareillage postopératoire

"	642213	642224	Prothèse mammaire postopératoire	Y	17	"
			...			

IV. Gaine de bras pour lymphoedème après mammectomie totale ou partielle avec évidement à l'aisselle"

642434	Gant pour lymphoedème Dotation : 4 pièces/an	Y	58
--------	--	---	----

642456	Gant pour lymphoedème Dotation : 4 pièces/an	Y	20
--------	--	---	----

642471	Gaine de bras pour lymphoedème confectionnée individuellement Dotation : 2 pièces/an	Y	114
--------	---	---	-----

642493	Gant pour lymphoedème confectionné individuellement Dotation : 4 pièces/an.	Y	43
--------	--	---	----

"Gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques :

GAUCHE:

Sur mesure :

654452	Gaine de bras confectionnée individuellement sans gant	Y	98,49
--------	--	---	-------

654872	Gaine de bras confectionnée individuellement avec gant sans doigts	Y	121,19
--------	--	---	--------

654916	Gaine de bras confectionnée individuellement avec gant avec doigts ouverts/fermés	Y 189,14
654953	Gant confectionné individuellement sans doigts	Y 56,26
655211	Gant confectionné individuellement avec doigts ouverts/fermés	Y 138,78
DROITE		
Sur mesure :		
654474	Gaine de bras confectionnée individuellement sans gant	Y 98,49
654894	Gaine de bras confectionnée individuellement avec gant sans doigts	Y 121,19
654931	Gaine de bras confectionnée individuellement avec gant avec doigts ouverts/fermés	Y 189,14
654975	Gant confectionné individuellement sans doigts	Y 56,26
655233	Gant confectionné individuellement avec doigts ouverts/fermés	Y 138,78
....		

"§ 11bis. Les prothèses mammaires externes et leurs accessoires sont uniquement remboursés après mammectomie totale ou partielle ou en cas d'agénésie unilatérale."

...

~~Les prestations 642471 et 642493 (gaine de bras et gant pour lymphoedème confectionnés individuellement) ne sont remboursées qu'après accord du médecin conseil. La demande doit comprendre, outre la prescription du médecin spécialiste, un rapport motivé du dispensateur. Le schéma de mesure dont le modèle a été approuvé par le Comité de l'assurance sur proposition du Conseil technique des bandages, orthèses et prothèses, doit être joint au rapport~~

~~Pour être remboursés par l'assurance, les produits pour appareillage après mammectomie doivent figurer sur les listes de produits admis approuvées par le Comité de l'assurance sur proposition de la Commission de convention bandagistes-organismes assureurs.~~

Pour être remboursées par l'assurance, les prothèses mammaires externes doivent figurer sur les listes de produits admis approuvées par le Comité de l'assurance soins de santé sur la proposition de la Commission de conventions bandagistes-organismes assureurs.

...

"§ 12bis. Dispositions spécifiques pour les bas élastiques thérapeutiques pour la jambe

....

4. Délais de renouvellement et règles de tarification

Délais de renouvellement des bas élastiques thérapeutiques pour la jambe du sous-groupe 1 : ~~pendant une période de 12 mois~~ par année civile, le bénéficiaire a droit à maximum 4 bas élastiques thérapeutiques pour la jambe du sous-groupe 1 par jambe traitée

b) Délais de renouvellement des bas élastiques thérapeutiques pour la jambe du sous-groupe 2 : ~~pendant une période de 12 mois~~ par année civile, le bénéficiaire a droit à maximum 2 bas élastiques thérapeutiques pour la jambe du sous-groupe 2 par jambe traitée.

c) Non-cumul

~~Endéans le délai de renouvellement de 12 mois~~ Au cours de l'année civile, les bas élastiques thérapeutiques pour la jambe pour les sous-groupes 1 et 2 ne peuvent pas être cumulés.

~~Endéans le délai de renouvellement de 12 mois~~ Au cours de l'année civile, le pantalon de compression (code 769716) et un code de nomenclature du groupe des collants (AT et Mono-AT: codes 769414 à 769694 inclus) ne peuvent pas être cumulés.

...

"§ 12ter. Dispositions spécifiques pour les gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques:

1. Indications

Les gaines de bras et les gants élastiques thérapeutiques ne sont remboursés qu'en cas de :

— lymphoedème du membre supérieur, acquis ou présent à la naissance;

— malformation vasculaire du membre supérieur, présente à la naissance

2. Prescripteurs

Les gaines de bras et les gants élastiques thérapeutiques ne sont remboursés que s'ils sont prescrits par un médecin-spécialiste en chirurgie, en médecine interne, en gériatrie, en gynécologie-obstétrique, en médecine physique et en réadaptation, en radiothérapie-oncologie, en pédiatrie, en dermato-vénérologie ou en oncologie médicale.

3. Règles d'application spécifiques

a) Les gaines de bras et les gants élastiques thérapeutiques doivent comprimer le membre supérieur distalement à partir :

1. de l'extrémité de la phalange distale et/ou d'au minimum la phalange proximale des 5 doigts de la main dans le cas des gaines de bras élastiques thérapeutiques avec gant avec doigts ouverts/fermés et dans le cas des gants élastiques thérapeutiques avec doigts ouverts/fermés;

2. des têtes des métacarpes II à V et de la phalange proximale du pouce de la main dans le cas des gaines de bras élastiques thérapeutiques avec gant sans doigts et dans le cas des gants élastiques thérapeutiques sans doigts.

La compression se fait proximale jusqu'au :

1. poignet au minimum, dans le cas des gants élastiques thérapeutiques (avec ou sans doigts ouverts/ fermés);

2. tiers proximal du segment bras, dans le cas des gaines élastiques thérapeutiques (sans gant ou avec gant avec ou sans doigts ouverts/fermés).

b) Pour être remboursés par l'assurance, les gaines de bras et les gants élastiques thérapeutiques préfabriqués doivent être inscrits sur les listes des produits admis approuvées par le Comité de l'assurance soins de santé sur proposition de la Commission de conventions bandagistes-organismes assureurs.

c) Lors de chaque fourniture de gaines de bras et de gants élastiques thérapeutiques, le bandagiste agréé doit prendre les mesures du bénéficiaire. Le bandagiste agréé doit conserver les données de la prise de mesures et tous les éléments des prescriptions médicales successives dans le dossier du bénéficiaire. Le dossier peut être demandé par le médecin conseil.

d) La confection sur mesure est utilisée pour les bénéficiaires présentant de grandes différences de mesures et/ou des formes anormales qui ne correspondent à aucun schéma d'une confection préfabriquée, comme un décalage entre les mesures de tour ou de longueur de l'avant-bras et du bras.

La gaine de bras et le gant confectionnés individuellement sur mesure ne sont remboursés qu'après avoir reçu l'accord du médecin-conseil. La demande comprend la prescription médicale (cfr. point 5.1.) et un rapport motivé du bandagiste agréé incluant le schéma de mesures (cfr. point 5.3).

La délivrance peut avoir lieu avant que la décision du médecin-conseil ne soit connue. Dans ce cas, le bandagiste agréé informe le bénéficiaire qu'en cas de refus par le médecin-conseil, les prestations sont à charge du bénéficiaire.

4. Délais de renouvellement et règles de tarification

Le bénéficiaire peut prétendre par année civile à une seule des combinaisons suivantes, par membre traité :

a) maximum 2 gaines de bras sans gant + 4 gants séparés avec ou sans doigts ouverts/fermés;

b) maximum 3 gaines de bras avec gant d'une seule pièce;

c) maximum 1 gaine de bras avec gant d'une seule pièce + 1 gaine de bras sans gant + 2 gants séparés avec ou sans doigts ouverts/fermés.

5. Formulaire

5.1. Prescription médicale

Dans la prescription, le médecin prescripteur inscrit au moins l'indication et la classe de compression nécessaire.

Pour la rédaction de la prescription, le modèle fixé par le Comité de l'assurance soins de santé sur proposition de la Commission de conventions bandagistes-organismes assureurs doit être utilisé.

5.2. Attestation de délivrance

L'attestation de délivrance est rédigée par le bandagiste agréé. Ce document est signé lors de la délivrance par le bénéficiaire ou son représentant légal.

Pour la rédaction de l'attestation de délivrance, le modèle fixé par le Comité de l'assurance soins de santé, sur proposition de la Commission de conventions bandagistes-organismes assureurs, doit être utilisé.

5.3. Schéma de mesures

Pour l'établissement du schéma de mesures, le modèle fixé par le Comité de l'assurance soins de santé, sur proposition de la Commission de conventions bandagistes-organismes assureurs, ou un schéma de mesures équivalent du fabricant, doit être utilisé.

6. Critères minimum de fabrication

La gaine de bras élastique thérapeutique et le gant :

a) ont une pression d'au moins 15 mm de mercure;

b) ne peuvent pas provoquer d'irritation cutanée;

c) doivent être indéformables;

d) doivent être faciles à entretenir;

e) doivent être élastiques en longueur et en largeur;

f) ne peuvent avoir des coutures oppressantes à l'intérieur;

g) doivent être disponibles dans un assortiment suffisamment étendu dans des mesures standards.

En outre, la gaine de bras élastique thérapeutique :

h) est munie d'une bretelle ou d'une boucle pour un soutien-gorge ou une bande en silicone.

...

"§ 13. Critères minimum de fabrication :

"4bis. APPAREILLAGE APRES MAMMECTOMIE TOTALE OU PARTIELLE :

~~3° Gaines de bras et gants pour lymphoedème après mammectomie totale ou partielle avec évidement de l'aisselle~~

~~Conditions générales :~~

~~-appartient aux classes de compression 1 et 2 avec une pression minimum de 25 mm;~~

~~-ne peut provoquer d'irritations de la peau;~~

~~-doit être de forme fixe;~~

~~-doit être d'entretien facile;~~

~~-doit être étirable en largeur et en longueur;~~

~~-ne peut comporter sur les faces intérieures, des coutures exerçant une pression;~~

~~-est muni d'une bretelle ou d'une boucle pour le soutien-gorge ou de bandes en silicone (pour la gaine de bras).~~

~~Gaine de bras ou gant (prestations 642434 et 642456) :~~

~~-doit être disponible dans une gamme suffisamment large de tailles standard;~~

~~-ne s'applique qu'à des tailles standard selon le schéma de mesure du producteur."~~

~~"A.R. 18.2.2000" (en vigueur 13.3.2000)~~

~~"Gaine de bras ou gant confectionné individuellement (prestations 642471 et 642493) :~~

~~-est une prestation tricotée selon le schéma de mesure individuel;~~
~~-ne s'applique que lorsqu'on s'écarte des tailles ou des classes de pression standard, non prévues en préfabriqué, comme un décalage entre les mesures de tour ou de longueur de l'avant bras et du bras avec description et motivation des mesures ne correspondant pas au document. Le schéma de mesure doit toujours être joint.~~

~~-un schéma de mesure de la gaine de bras comprend au minimum les mesures du tour de l'avant bras et celles du bras mesurées avec un intervalle maximum de 8 cm, ainsi que la longueur totale de l'avant bras et du bras.~~

~~-le schéma de mesure pour le gant comprend toutes les mesures de la paume de la main ainsi que les mesures de longueur. La description des mesures hors normes (hors schéma) accompagnée d'une motivation sera également jointe. La délimitation du gant sera indiquée sur ce formulaire."~~

...

...

"§ 25. Procédure de demande pour les listes de produits admis.."

...

Le dossier doit comprendre les éléments suivants ::

7. Le prix public (TVA incl.) ou prix au dispensateur (TVA excl.) : une seule liste de prix suffit pour l'ensemble des produits faisant l'objet de la demande

9. Pour les gaines de bras et gants élastiques thérapeutiques une attestation délivré par un institut de test de laquelle il ressort que le produit a une pression d'au moins 15 mm de mercure."

...